

G/R TERRITOIRE DE RUHENGERI
TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N° _____ Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.

In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 40/Cab.

Antwoord op het nr

du 5 septembre 1953
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Tournée propagande "café".

A
Ruhengeri

, le
de

14 septembre 1953

N° 499 Sec. I.

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-

Monsieur le Résident,



J'ai l'honneur de répondre à votre lettre reprise en marge et de porter à votre connaissance qu'un avis a été mis en circulation; je le joins à la présente lettre. Comme il y a eu un changement dans l'itinéraire (votre lettre n° 3566/Agr. Café en date du 11 aout 1953), ce changement nous a fait craindre qu'il serait peut-être suivi d'un autre et nous a rendu hésitants. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus d'avertir les colons personnellement comme prévu dans l'avis. Nous n'avions pas l'assurance suffisante relativement à la date de la séance; nous ne voulions pas déranger les colons vainement..-

Par ailleurs je m'empresse d'écrire que l'auteur de l'article a déballé ses propres sentiments et n'est nullement l'interprète des colons compréhensifs, empreints de loyalisme, qui résident en Territoire de Ruhengeri.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-

R. GAUPIN.-

F

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 5 septembre 1953.-

RESIDENCE DU RUANDA.

OBJET:

N°40/CAE.-

Tournée propagande Café.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à Ruhengeri.-

2506 Paris 5a
11.9.53

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous copie d'un extrait paru dans le quotidien "Centre Afrique" du 27-8-1953.

Colons, quantité négligeable....

C'est ce que pensent ceux de Ruhengeri, au sujet des journées d'études qui viennent d'y avoir lieu et qui ont été le prétexte du pique-nique administratif dont nous parlons plus haut.

Il y a une dizaine de jours, une liste a circulé où les colons désireux d'assister à ces réunions devaient inscrire leur nom. (Pourquoi ne pas les inviter directement sans chichis). Plusieurs planteurs que la chose intéressait se sont inscrits. Il était précisé sur la liste en question que les intéressés seraient tenus au courant du programme et de l'endroit où auraient lieu les assemblées. Celles-ci ont eu lieu et les Colons attendent toujours les renseignements nécessaires leur permettant d'y assister. Carence administrative; moyen détourné d'écartier les gêneurs; arbitraire; dictature; une explication à ce sujet serait certainement la bienvenue et calmerait éventuellement les susceptibilités, qui à notre avis ne sont pas tellement mal placées.

A la lumière des renseignements que nous possédons actuellement cette façon de faire est pour le moins extrêmement regrettable et ne peut, pour l'avenir, que creuser un fossé de plus en plus profond entre le Colonat européen du Ruanda et l'Administration".

Monsieur le Vice-Gouverneur Général désirerait savoir s'il est exact qu'une liste a été mise en circulation parmi les Colons, invitant ceux qui désireraient assister aux réunions "Café" à s'inscrire. Si effectivement plusieurs d'entre eux se sont inscrits, pour quelles raisons n'ont-ils pas été invités?

Le Résident du Ruanda, DESSAINT,

affائد

-.-K. H.-

TERRETOIRE DU RUANDA-URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.

KIGALI?, le 11 aout 1953.-

OBJET:

N° 3566 / AGRI-CAFE

Tournée propagande
café et pisciculture.

2304 | A.P. 5 | P
14 | 8 | 53
+---+
+---+

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à RUHENERI .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

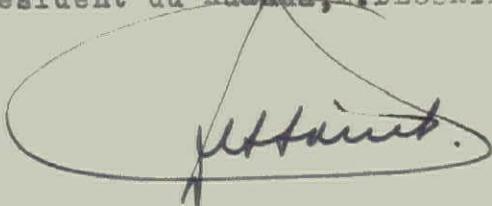
Subsidiairement aux lettres n° 51/4443/Café. du 23 juillet 1953 et n° 212/4496/1561 du 27 juillet 1953 de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi, et à mes lettres n° 3364/A.I. du 31 juillet 1953 et 3396/A.I. du 1 aout 1953 et note du 29 juillet 1953, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le programme de la tournée de propagande café et pisciculture, vient d'être modifié comme suit :

17.8.53 Usumbura-Astrida.
18.8.53 Astrida-Kigali
19.8.53 Séjour Kigali
20.8.53 Kigali-Byumba
21.8.53 Byumba (Réunion)
22.8.53 Byumba-Ruhengeri
23.8.53 Ruhengeri (Réunion).
24.8.53 Ruhengeri-Kisenyi
25.8.53 Kisenyi-(Réunion)
26.8.53 Kisenyi-Kibuye et retour Usumbura.



Je vous prie de bien vouloir modifier en conséquence toutes les dispositions concernant le logement, convocations, préparation de locaux, etc., prévues par les lettres citées plus haut.

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,


M. De Saint

RESIDENCE DU RUANDA.

Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GE WEST

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Propagande piscicole-cinéma.-

KIGALI, le 1er août 1953.-
de

N° 3396/A.I.

2272] Agri 8 IP

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à

Rubengen .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Subsidiairement à ma lettre N° 3364/A.I. du 31-7-1953,
j'ai l'honneur de vous demander de rechercher un local spacieux et convenable pouvant servir aux réunions prévues par Monsieur le Vice-Gouverneur Général.

Je vous confirme également qu'il convient de réserver du logement pour Monsieur le Vice-Gouverneur Général ou Monsieur le Commissaire Provincial, Monsieur le Spécialiste de l'INEAC, Monsieur le Directeur Provincial de l'Agriculture, Monsieur le Directeur de l'OCIRU, le Mwami et son Conseiller, Monsieur l'Agronome de Résidence et moi-même.-

Le Résident du Ruanda, DESSAINT,

Deffaint

F : R. G. Conférence
R. C. 6 octobre 1953
L. Deffaint

Deffaint

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 97 h. 25 m.

TELEGRAMME

Mod. 2/T

Voie d'acheminement : eff-

Indications de service taxées : tte 7 - dor -

Adresse : rendevous Kigali enceinte
urbana territories ruhengeri
Kisangyi lumumba Kigali atanda

Explication des abréviations
admis pour les indications
de service.

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à 1120 le 10 à 09 h. 25 m. N° 0134 9990

57/46700/capteur n° 57/4443/capteur du 25
juillet 1953 stop vous communique itinéraire
modifié pour journées étude et propagation
capteur stop 17 route umubura entanda stop
18 entanda Kigali stop 19 séjour Kigali stop
20 Kigali lumumba stop 21 lumumba réunion
stop [22 lumumba ruhengeri stop] 23 ruhengeri
réunion stop 24 ruhengeri Kisangyi stop
25 Kisangyi réunion stop 26 Kisangyi Kibuye
et voyage retour usumbea stop prière
modifie en conséquence dispositions logement
et convocations personnel européen et indien